

## DOSSIER DE PRESSE

**« Réalisation et mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) sur les sites de La Poste dans le Var »**

Signature d'une convention entre Toulon Provence Méditerranée, la Régie Mixte des Transports Toulonnais et le groupe La Poste.  
**Vendredi 11 avril, 15h en Préfecture du Var.**

### Contacts presse

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

## **Sommaire**

Communiqué de presse

Page 3

Le contexte

Pourquoi un PDE ?

Pages 4 et 5

La convention du 11 avril 2008

Pages 6 et 7

Les PDE du groupe La Poste en PACA

Pages 8, 9

Annexes

Pages 10-13

Les autres actions du groupe La Poste en PACA pour lutter contre le changement climatique

Exemplaire de la convention

## **Contacts presse**

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)

La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

## Communiqué de presse

---

*Hubert Falco, Président de Toulon Provence Méditerranée, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, Jean-Paul Bailly, Président du groupe La Poste, Christine Bord Le Tallec, Directrice du Courrier en Côte d'Azur, Yvon Ménard, Directeur de l'Enseigne La Poste du Var et Thierry Durand, Directeur général de la Régie Mixte des Transports Toulonnais (RMTT) signent aujourd'hui à 15h une convention pour la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) en Préfecture du Var.*

### **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Toulon Provence Méditerranée**

Les orientations du PDU portent sur la **diminution du trafic automobile**, le **développement des transports collectifs**, l'organisation du stationnement ; et sur l'encouragement des entreprises et des collectivités publiques à établir un plan de mobilité pour favoriser le déplacement de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun. **Dans le cadre de cette convention**, la communauté d'agglomération **Toulon Provence Méditerranée s'engage à développer, à favoriser l'usage des transports collectifs et des modes doux pour le personnel salarié de La Poste. Une réduction tarifaire sera appliquée à tous les agents de la Poste**

### **Le PDE de La Poste**

Afin de réduire le coût des déplacements de ses salariés et de limiter les nuisances environnementales, **La Poste a décidé de déployer un PDE concernant principalement les déplacements des agents de leur domicile à leur lieu de travail aller/retour.** Actuellement, **1700 agents de La Poste travaillent sur le territoire de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.** L'objectif est de réduire de 20% la part de la voiture individuelle, et d'accroître de 15% l'usage des transports en commun. En 2007, une enquête réalisée a permis de constater que 63% des agents utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur site, alors que seulement 4,2% utilisent les transports en commun et 8% pratiquent la marche à pied. L'objectif est de réduire de 20% les utilisateurs de la voiture individuelle, et d'accroître de 15% l'usage des transports en commun ou des modes doux de déplacements.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de la mise en place du PDE. A l'issue du premier bilan des 6 mois, les parties conviendront de la poursuite de cette convention.

**Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire et Jean-Paul Bailly, Président du Groupe La Poste prendront la parole à l'occasion de la signature de convention.**

#### Contacts presse

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

## Le contexte

---

### Le cadre législatif

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 qui a également institué l'obligation, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, de mettre en œuvre des Plans de Déplacements Urbains (PDU). Le rôle du PDU dans l'encouragement à la réalisation de PDE et la position centrale des Autorités Organisatrices des Transports dans les PDE, ont été réaffirmés par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Enfin, la naissance des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes et du Var a encouragé la mise en œuvre des PDE.

Dans ce contexte, TPM et la RMTT ont formalisé, dans une convention de partenariat, le soutien dont peut dorénavant bénéficier toute entreprise qui initiera un PDE en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME). Le groupe La Poste va ainsi bénéficier de cette convention.

## Pourquoi un PDE ?

---

### Qu'est-ce qu'un PDE ?

Un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) ou un Plan de Déplacements Administration (PDA), est une démarche globale d'analyse de tous les déplacements domicile/travail et déplacements professionnels d'une entreprise ou d'une administration. C'est une démarche volontaire d'un employeur, qui s'inscrit dans la durée en vue de faciliter les déplacements de ses employés. Un PDE concerne tous les modes de transport (voiture et covoiturage, transports en commun, marche à pied, vélo,...).

### Un constat

- La voiture représente 75% des déplacements urbains, avec un trafic qui croît en moyenne de 1,75% par an. Sur l'agglomération, le trafic croît en moyenne de 1,75% par an. Autre constat, la mobilité des résidents des communes centre de l'agglomération a augmenté de 25% en 10 ans en passant de 2,8 déplacements par jour et par personne à 3,5. En 2015 on peut s'attendre à une croissance de + 33% de déplacements automobiles et à - 20% de la part relative des flux de Transports en commun (source : PDU 2005-2015).
- A titre de comparaison, le coût annuel d'une voiture particulière (5500 euros) est près de 20 fois supérieur à celui lié à l'utilisation des transports en commun (310 euros en moyenne) et 60 fois supérieur au coût d'un vélo équipé et entretenu (98 euros). La voiture nous revient à 48 centimes d'euro au kilomètre (source ADEME).
- Les bus consomment 2 fois moins de CO2 que la voiture (source : ADEME)

#### Contacts presse

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

## **Un objectif : la maîtrise des déplacements en voiture**

Dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbain TPM a pour objectif d'inciter à limiter l'utilisation de la voiture individuelle au profit de l'utilisation de transports en communs et autres modes doux (co-voiturage, marche à pied, vélo...). Dans cette perspective et en cohérence avec les lois LAURE et SRU, TPM a l'ambition d'encourager et aider à la réalisation des Plans de Déplacements Entreprise au sein de l'agglomération.

### **Contacts presse**

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

# La convention du 11 avril 2008

---

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de la mise en place du PDE. A l'issue du premier bilan des 6 mois, les parties conviendront de la poursuite de cette convention.

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée et la RMTT ont formalisé, dans une convention de partenariat, le soutien dont peut dorénavant bénéficier toute entreprise qui initiera un PDE en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ce qui est le cas de La Poste.

## Le principe d'engagement de TPM et de la RMTT envers La Poste

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée s'engage à développer, à favoriser l'usage des transports collectifs et des modes doux pour le personnel salarié de La Poste.

Dans le cadre de cette convention, TPM met à disposition des salariés de La Poste, 2 types d'abonnements à tarifs préférentiels :

- L'abonnement « salarié » 30 jours à 25 € au lieu de 36,50 € (prix grand public au 1/1/2008)
- L'abonnement « salarié » 12 mois à 250 € au lieu de 345 € (prix grand public au 1/1/2008)

Soit, pour les salariés de La Poste, une réduction consentie par TPM de 11,5 euros sur un abonnement mensuel ou de 95 euros sur un abonnement annuel.

## Le PDE de La Poste sur l'agglomération

Les PDE mis en œuvre par La Poste en partenariat avec les collectivités locales depuis 2004 permettent de diminuer les impacts environnementaux des déplacements des postiers, et contribuent aux politiques de développement durable sur les territoires.

Aujourd'hui, afin de faciliter les trajets domicile/travail de ses collaborateurs tout en diminuant leur coût et leur impact environnemental, La Poste a décidé de déployer un PDE concernant principalement les déplacements des agents de leur domicile à leur lieu de travail aller/retour. **Actuellement 1700 agents de La Poste travaillent sur le territoire de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.**

## Les modalités d'accès aux tarifs préférentiels

L'agent de La Poste désireux de s'abonner aux transports collectifs du Réseau Mistral avec les tarifs PDE « salarié », se verra remettre par son supérieur un document certifiant que le site auquel il est rattaché relève de la convention PDE. L'agent se rendra dans une agence commerciale du Réseau MISTRAL ou le rencontrera dans le cadre d'un évènement sur site ; il lui formulera sa demande de transport en lui remettant l'attestation PDE.

### Contacts presse

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

L'agent devra se munir d'une photo et d'une pièce d'identité. Des procédures d'inscription en ligne (Vente Par Correspondance) pourront éventuellement être présentées par l'exploitant afin de faciliter les abonnements ; l'exploitant éditera les cartes d'abonnement Transport au tarif PDE « salarié ». L'agent s'acquittera du montant en une fois ou mensuellement par prélèvement automatique. La Poste procèdera mensuellement au remboursement de sa part (hors frais d'établissement de carte et/ou de gestion); cette opération apparaîtra sur la feuille de paie de l'agent.

**Compte tenu de la participation de La Poste et de TPM, l'abonnement annuel pour un Postier passe de 345 euros à 179 euros.**

#### **Contacts presse**

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

# Les PDE du groupe La Poste en PACA

## Une démarche partagée de responsabilité sociale et environnementale

---

Dans le cadre de son projet stratégique « Performance et Confiance » 2008-2012 le groupe La Poste affirme son engagement en faveur d'un développement responsable. Dans cette perspective, La Poste privilégie quatre champs d'action prioritaires :

- Contribuer à la lutte contre le changement climatique
- Promouvoir une utilisation responsable du papier
- Mener une politique de diversité exemplaire
- Réussir avec les territoires

Les PDE mis en oeuvre par La Poste en partenariat avec les collectivités locales depuis 2004 permettent de diminuer les impacts environnementaux des déplacements des postiers et contribuent aux politiques de développement durable des territoires.

### Les Plans de Déplacements Entreprise de La Poste en PACA

Deux PDE sont en cours de finalisation sur PACA, le PDE Côte d'Azur et le PDE des Bouches-du-Rhône. Ces **projets inter métiers** (Courrier, Colis, Enseigne La Poste, Banque Postale) concernent les deux grands bassins d'emplois de la région.

Les modalités de mises en oeuvre de ces deux PDE poursuivent trois objectifs communs :

- **Sur le plan environnemental** : amener les postiers à abandonner l'usage de la voiture individuelle sur les trajets domicile/travail afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- **Sur le plan humain** : permettre aux employés de disposer de solutions plus économiques et moins stressantes et moins risquées pour se rendre quotidiennement à leur travail
- **Sur le plan sociétal** : entraîner une baisse globale du trafic automobile en augmentant l'utilisation des transports en commun ; améliorer la qualité de vie des habitants (moins de pollution, moins de stress)

### 1) Le PDE Côte d'Azur : l'un des cinq plus importants de France

Ce plan concerne **8 000 postiers (dont 1 700 sur l'agglomération TPM)** ; répartis sur **435 sites** dans le Var et les Alpes-Maritimes.

**Les objectifs de La Poste** : réduire le coût du transport pour les postiers et diminuer de **20% la part du véhicule individuel** (soit une baisse de 1600 voitures par jour) au profit d'autres modes de transports dans les déplacements domicile/travail.

La Poste a donc travaillé en étroite collaboration avec les 19 sociétés de transports des deux départements et les collectivités territoriales, particulièrement les Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var.

#### Contacts presse

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

**En amont, un diagnostic interne sur les habitudes de déplacements de ses agents** et sur leurs attentes en matière de transport a été réalisé et remis aux collectivités et sociétés de transports des départements concernés. Il met en exergue les points suivants :

- **le contexte géographique** : le territoire marqué par la proximité des reliefs alpins et l'étroitesse de la plaine côtière a conduit à sur développer l'espace littoral où se concentre l'essentiel des activités industrielles et touristiques. Il en résulte d'importants mouvements quotidiens de population et une saturation des principaux axes routiers.
- **Sociologiquement**, à cause des prix dissuasifs des loyers et du foncier sur toute la bande côtière de nombreux postiers sont installés dans le moyen et haut pays.

**En moyenne, le trajet quotidien domicile/ travail d'un postier varois est de 12,7 km (12,1 km pour l'ensemble des postiers Côte d'Azur).**

**Dans le Var, 64% des agents utilisent la voiture comme mode de déplacement domicile/travail, 7% la marche, 6% le deux roues, et seulement 3% les transports en commun ou le covoiturage. Enfin, 2% utilisent le vélo et 15% des trajets multimodaux variés.**

### **La première Convention est signée avec Toulon Provence Méditerranée.**

Elle prévoit un point d'information dans chaque établissement La Poste sur le réseau Mistral de Toulon Provence Méditerranée, ainsi qu'une **réduction de l'abonnement grand public de l'ordre de 50% pour les agents de La Poste : l'abonnement annuel va passer de 345 à 179€ (somme à la charge de l'agent).**

D'autres conventions devraient suivre prochainement avec les collectivités territoriales (comme la communauté d'agglomération Nice - Côte d'Azur). En parallèle, La Poste a ouvert un compte sur le site de covoiturage [www.equipageo6.fr](http://www.equipageo6.fr) afin de **développer un usage raisonné de la voiture**. Le lancement d'un site national de covoiturage sur le portail grand public [www.laposte.net](http://www.laposte.net) témoigne de la contribution du Groupe au développement des modes de transport raisonnés.

### **2) Le Plan de Déplacement Entreprise des Bouches-du-Rhône**

Il s'agit de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et d'améliorer les conditions de travail des postiers par une diminution du stress et des accidents grâce à des déplacements sécurisés. Ce plan inter métiers **s'adresse à 5 600 postiers sur les villes de Marseille, Aix-en-Provence et Aubagne ; 114 établissements de La Poste sont concernés**. Les trajets Aix/Marseille, Marseille/Aix et Marseille/Aubagne constituent le trio de tête des déplacements sur la région PACA, grands réservoirs d'emplois.

#### **Contacts presse**

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

## Annexes

---



### Contacts presse

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

# Les autres actions du groupe La Poste en PACA pour lutter contre le changement climatique

---

Avec plusieurs dizaines de milliers de véhicules et plus de 16 000 sites, les activités de La Poste génèrent 1,244 million de tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Dans le cadre de son plan stratégique « Performance et Confiance » le Groupe a décidé d'assumer sa part de responsabilité et **s'engage à réduire de 12% le volume de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, soit -15% pour les transports et -9 % pour l'immobilier.** Des initiatives dans ce sens sont déployées en Côte d'Azur, mais aussi au niveau national

## Une formation éco conduite impliquante

En PACA, La Poste généralise les formations éco conduite auprès de tous les facteurs de la région distribuant le courrier en voiture. La Poste, qui possède l'une des flottes d'entreprise les plus importantes de la région espère ainsi réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 5% par an.

Quarante facteurs des Alpes de Haute-Provence, 40 des Hautes-Alpes, 220 vauclusiens, 300 facteurs des Bouches-du-Rhône ont déjà bénéficié de ces cours pratiques. **En Côte d'Azur, la formation à l'éco conduite a débuté le 25 mars et se poursuivra jusqu'en mai pour 224 agents ;** 180 sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Au total, plus de 820 facteurs de la région PACA sont déjà formés où sont en cours de formation à l'éco conduite.

L'éco conduite s'illustre par des règles très simples qui permettent d'économiser du carburant et donc de réduire d'autant les émissions de CO<sub>2</sub>. La Direction du Courrier permet ainsi aux facteurs de pratiquer une approche de la conduite plus respectueuse de l'environnement.

Ils apprennent notamment à démarrer et à conduire de façon à consommer moins de carburant, en passant les bonnes vitesses au bon moment, en évitant les coups de frein brusques, en anticipant mieux les conditions de circulation, ou encore à parfaitement entretenir leur véhicule.

**A terme, tous les facteurs de la région amenés à utiliser des véhicules légers à 4 roues seront formés à l'éco conduite.**

## Des premiers résultats probants

Les premiers tests menés avec succès, notamment à Lyon, ont permis de constater une réduction de 10% sur un an. Un succès assuré dans la région par des formateurs qui ont suivi le programme de formation Eco-Drive, dispensé par la société suisse IPC (Institut de Pédagogie de la Circulation), leader sur le marché de l'éco conduite.

Des Renault Kangoo, spécialement équipées avec des boîtiers électroniques Siemens VDO, permettent de suivre les consommations de carburant de façon instantanée. « L'économètre », est un véritable ordinateur de bord qui prend note du temps, de la distance parcourue, de la consommation réelle et au cent kilomètres.

### Contact presse

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

A l'issue du stage, chaque postier se voit remettre un diplôme précisant sa consommation de carburant avant et après la formation.

Les résultats de mesures de la consommation sont édifiants : pour les facteurs de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, les économies d'énergie engendrées par l'éco conduite se situent entre 20 et 50%. Lorsqu'on sait que sur les trois seuls départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse, la consommation 2007 de carburant a été de 2 236 000 litres pour un budget de 2 335 000 €, on peut aisément envisager les économies que devrait permettre l'éco conduite.

Sur les Bouches-du-Rhône, la consommation 2007 a été de 1 250 000 litres pour une charge financière de 1 544 000 €.

### **Une réduction des émissions de gaz des bâtiments du groupe La Poste**

L'Enseigne La Poste en région PACA a fait le choix d'intégrer des objectifs de développement durable et les critères Haute Qualité Environnementale (HQE). pour ses nouvelles constructions et les rénovations de ses bureaux.

Ainsi, les 36 bureaux modernisés de la région, de même que les bureaux rénovés ont bénéficié de cette politique de développement durable.

### **Différentes mesures qui vont dans le sens des engagements environnementaux et sociaux de La Poste**

L'engagement de La Poste en matière de Haute Qualité Environnementale répond à ses valeurs d'entreprise citoyenne. Elle souhaite d'une part réduire son empreinte écologique et, d'autre part, améliorer l'environnement de travail des postiers.

Il se traduit tout d'abord par l'application du tri sélectif des déchets de chantiers et la réduction des nuisances sonores occasionnées par les travaux.

Les peintures et les moquettes ont été sélectionnées dans le but de contribuer à réduire les émissions de Composés Organiques Volatils. Egalement, le système de ventilation assure à l'intérieur des locaux un air de bonne qualité et le choix de l'éclairage s'est porté sur un équipement à basse consommation.

Les nouveaux points du réseau postal régional possèdent, par-delà ces engagements, toutes les qualités habituelles de fonctionnalité, d'usage et de performance technique tout en minimisant durablement leurs impacts sur l'environnement.

### **Les bâtiments logistiques également concernés**

Aujourd'hui, l'intégration des critères de Haute Qualité Environnementale touche également les bâtiments logistiques du métier Courrier. L'objectif est de limiter les impacts environnementaux des bâtiments tout en favorisant leur rentabilité.

L'ensemble des sites dédiés à l'activité Courrier, bâtiments modernisés ou créés de toutes pièces dans le cadre du programme Cap Qualité Courrier, intègrera des critères HQE : matériaux et équipements respectueux de l'environnement, bardage acoustique, chauffage solaire, éclairage basse consommation, système de récupération d'eau pluviale sont autant de mesures qui pourront être mises en place sur ces sites industriels du Courrier.

#### **Contacts presse**

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)

Le **Centre de Traitement du Courrier de Toulon** a déjà mis en place un dispositif spécifique au niveau du Développement Durable. Un nouveau système de condensation de la chambre froide du restaurant a été installé : il permet des économies d'eau substantielles, plus d'une fois et demi le volume d'une piscine olympique en économie d'eau / an. Système auquel s'ajoute l'installation de 100 luminaires basse consommation.

#### **Contacts presse**

TPM : Marie Minair - 04 94 93 83 89 / 06 22 711 713 [mminair@tpmed.org](mailto:mminair@tpmed.org)  
La Poste : Nicolas Legros - 04 93 16 38 54 - 06 82 10 43 31 [nicolas.legros@laposte.fr](mailto:nicolas.legros@laposte.fr)